

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration 10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointe,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Vœu n°: V.01/03.24

Objet : Carte scolaire
Fermetures de classes
Rentrée scolaire 2024-2025

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Vœu n°: V.01/03.24
Objet : Carte scolaire
Fermetures de classes
Rentrée scolaire 2024-2025

Madame le Maire indique qu'après consultation du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CTSD) et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 15 février 2024, Madame l'Inspectrice académique de l'Éducation Nationale l'a informé sur la carte scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2024-2025. C'est ainsi qu'elle a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre des priorités nationales et au regard de la situation des effectifs dans la commune, le retrait d'un emploi à l'école maternelle Glatigny ainsi qu'un emploi à l'école maternelle Triolet.

Cette mesure implique, par conséquent, les fermetures de deux classes dans les écoles maternelles Glatigny et Triolet de Lillebonne.

Il convient tout d'abord d'observer que cette mesure, qui repose sur une logique purement arithmétique et comptable, conduirait à répartir les élèves dans d'autres classes et, de facto, à en augmenter les effectifs.

Les enfants seront, bien entendu, les premiers à souffrir de cette mesure qui impactera inmanquablement leurs conditions d'apprentissage et de travail. En effet, des classes peu chargées assurent aux élèves, mais aussi aux enseignants, un meilleur confort de travail.

De surcroît, les suppressions de classes ont un impact non négligeable sur la vie des quartiers à laquelle la Municipalité est tout particulièrement sensible.

C'est pourquoi, en raison de cette annonce, la Municipalité s'est mobilisée, en premier lieu, aux côtés des équipes enseignantes et des parents d'élève pour démontrer son mécontentement et refuser l'application d'une logique purement comptable de l'éducation des enfants. La baisse démographique que traverse notre pays devrait au contraire être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions de travail des enseignants, la prise en compte de la difficulté scolaire ou encore l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.

La Municipalité a également alerté la sénatrice de Seine-Maritime, rapporteure d'une proposition de loi au Sénat visant à renforcer le poids de la commune dans le maillage scolaire et mettre fin aux retraits de poste pour l'année 2024 pour la perte d'un ou deux élèves, alors que les prévisions d'effectifs pour les années suivantes sont en hausse.

Alors que la Municipalité met tout en œuvre à Lillebonne pour rénover son bâti scolaire, pour redynamiser son tissu économique et commercial et élargir ses services à la population, notamment dans les quartiers excentrés, force est de constater que ces décisions de fermeture de classe vont à l'encontre des actions développées afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et en attirer de nouveaux à Lillebonne.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Vœu n°: V.01/03.24
Objet: Carte scolaire
Fermetures de classes
Rentrée scolaire 2024-2025

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant les conséquences préjudiciables qu'auraient les fermetures de classes sur les conditions et la qualité du travail des enfants,

Considérant l'importance que revêtent les écoles pour la vie et l'attractivité de la commune et ses différents quartiers,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de s'opposer, au regard des arguments ci-dessus avancés, aux fermetures de classes dont pourraient faire l'objet, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, les écoles lillebonnaises,
- d'apporter le soutien de la Ville de Lillebonne aux enseignants et parents d'élèves qui ne manqueront pas de s'opposer à ces mesures de fermeture de classes,
- de demander aux services départementaux de l'Education Nationale de revenir sur leurs décisions.

VCEU APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

